



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Procurations
26	14	2

**Date d'affichage : 29/11/2019**

**Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 29/11/2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le vingt novembre deux mil dix-neuf sous la présidence de Monsieur Rémy ANDRIN.

**Étaient présents :** Rémy ANDRIN, Laurent LAMINETTE, Jocelyne HUMBERT, Daniel BRIZION, Christelle LEPEZEL, Marie-Françoise LECLERC, Jean PICART, Norbert DELAHAYE, Lauren JESTIN, Liliane BEAUCHOT, Angélique DEPARD, Nicole JOURDAN, Jacques DEMMERLE, Mickaël BOURGON.

**Étaient absents :** Robert BOISSIERE Elise RONDEAU, Thierry MINARIE, Laurence SPENGLER, Guillaume BOUVIER-PEYRET, Jérôme MARCHETTI, Emilie PRADEL, François BOULIER, Eric PORCHON, Bruno TRINOLI, Yves DHYVERT, Christian GAGNEUX.

**Procurations :** Élise RONDEAUX à Jocelyne HUMBERT, Thierry MINARIE à Jean PICART.

**Secrétaire de séance :** Lauren JESTIN.  
Le Maire ouvre la séance à 20 heures.

### **1 – REQUALIFICATION URBAINE ET PAYSAGÈRE DU SECTEUR DE LA PLACE DU BOSQUET ET DU PARC PAUL THIERY : MAÎTRISE D'OEUVRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**,  
**DECIDE** de lancer les études d'avant-projet et de projet pour la réalisation de l'opération de requalification urbaine du secteur de la Place du Bosquet.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à :

- **recruter un maître d'œuvre** conformément aux règles de la commande publique,
- **solliciter l'assistance technique** du Département de la Meuse pour le recrutement de ce prestataire, conformément à l'article L.3232-1-1 du Code général des collectivités territoriales
- **signer** tous les actes nécessaires à la réalisation de cette délibération.

### **2 - REQUALIFICATION URBAINE ET PAYSAGÈRE DU SECTEUR DE LA PLACE DU BOSQUET ET DU PARC PAUL THIERY : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**,  
**APPROUVE** le projet de requalification urbaine et paysagère du secteur de la Place du Bosquet et du Parc Paul Thiéry, évalué à 1 208 889,00 € HT,

**APPROUVE** le plan de financement présenté,

**AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE À SOLLICITER** les concours financiers de la Région Grand Est, du Département de la Meuse et de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Le Conseil Municipal précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tout document relatif à ce dossier.

### **3 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA GENDARMERIE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**,  
**PREND ACTE** de l'attribution du marché de réfection de la toiture de la gendarmerie d'Étain à l'entreprise MSCZ pour un montant de à 42 791,60 € HT,

**APPROUVE** le plan de financement présenté,

**AUTORISE** Monsieur le Maire **A SOLLICITER** un concours financier de l'Etat au titre de la DETR, pour la programmation 2019 à son taux maximum, étant précisé que dans le cas où l'aide accordée ne correspondrait pas au montant sollicité dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **4 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE BRASSE ET FOCOSI**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**,

**APPROUVE** l'inscription de cette opération de réfection de la toiture de la salle Brasse et Focosi, évaluée à 33 521,28 € HT, au programme d'investissement 2020,

**APPROUVE** le plan de financement présenté,

**AUTORISE** Monsieur le Maire **A SOLLICITER** un concours financier de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour la programmation 2019 à son taux maximum, étant précisé que dans le cas où l'aide accordée ne correspondrait pas au montant sollicité dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### **5 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REMISE AUX NORMES DE LA BORNE INCENDIE COUVRANT L'EHPAD D'ETAIN**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**,

**APPROUVE** l'inscription de cette opération de remise aux normes de la borne incendie couvrant l'EHPAD d'ETAIN, évaluée à 57 571,58 € HT au programme d'investissement 2020,

**APPROUVE** le plan de financement présenté,

**AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE A SOLLICITER** un concours financier de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour la programmation 2019 à son taux maximum, étant précisé que : dans le cas où l'aide accordée ne correspondrait pas au montant sollicité dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### **6 - CONVENTION SNCF RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA REALISATION DU CHEMIN PREALABLE A LA SUPPRESSION DU PN 121**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la SNCF relative au financement de la création du chemin préalable à la suppression du PN 121.

**DIT** que les crédits correspondants à la création du chemin de déviation estimé à 76 659 € HT seront inscrits au BP 2020

#### **7 - ACQUISITION DU CHEMIN DIT « CHEMIN DU GRAND BREUIL »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**,

**APPROUVE** l'acquisition à l'euro symbolique du chemin dit du Grand Breuil cadastré ZB n° 2, d'une superficie de 68,31 ares, actuellement propriété de l'AFR d'Étain

**DIT** que le choix du notaire et les frais seront à la charge de la commune d'Étain

**DIT** que l'acquisition de cette parcelle et les frais d'actes notariés seront imputés sur les crédits inscrits au compte 2111 « terrains nus » Fonction 01

**DEMANDE** à la Communauté de Communes du Pays d'Étain de veiller à la remise en état du chemin par l'entreprise après les travaux.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

#### **8 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**,

**DECIDE** de modifier le tableau des emplois communaux comme ci-dessous énoncé.

- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet : 1 suppression

#### **9 - REORGANISATION DES MOYENS RH DEDIES A L'ENTRETIEN DES LOCAUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**,

**ACCEPTE** de porter à 20 h la durée hebdomadaire de service pour l'adjoint technique et à 7 h ½ pour l'agent social et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### **10 – HEURES COMPLEMENTAIRES**

Après exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**,

**Autorise** l'octroi d'heures complémentaires en faveur de l'agent social titulaire à temps non complet remplaçant de l'agent absent.

#### **11 - SUBVENTION ASSOCIATION PÉTANQUE – Modification**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**,

**APPROUVE** l'octroi d'une subvention complémentaire d'un montant de 230.00 € à cette association pour rectification du montant décidé lors d'une réunion suite à une erreur de calcul.

#### **12 - DON DE MATÉRIEL**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS, UN CONTRE,**  
**AUTORISE**

- le don par la commune de ces 1000 gobelets au Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal,

- le Maire à prendre toutes mesures utiles au bon déroulement de cette procédure et à signer les documents nécessaires.

### **13 - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**  
**DECIDE** de procéder aux décisions modificatives selon le tableau ci-dessous.

#### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
21532 (21) : Réseaux d'assainissement	-1 503,79		
21562 (21) : Service d'assainissement	1 503,79		
<b>Total dépenses :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>0,00</b>

#### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
6061 (011) : Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	-5 802,34		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	138,14		
66112 (66) : ICNE de l'exercice N-1	5 664,20		
<b>Total dépenses :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>0,00</b>

<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

### **14 - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET VILLE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**  
**DECIDE** de procéder aux décisions modificatives selon le tableau ci-dessous.

#### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article(Chap.) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap.) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>
022 (022) : Dépenses imprévues - 01	-5 000,00		
6068 (011) : Autres matières et fournitures - 90	-3 341,19		
61524 (011) : Bois et forêts - 833	-8 000,00		
61551 (011) : Matériel roulant - 822	-5 000,00		
61558 (011) : Autres biens mobiliers - 020	-4 000,00		
6282 (011) : Frais gardiennage (église, forêts..) - 833	-3 000,00		
64111 (012) : Rémunération principale - 020	20 000,00		
66112 (66) : ICNE de l'exercice N-1 - 01	8 341,19		
<b>Total dépenses :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>0,00</b>

### **15 - AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AU PROJET DE RESTAURATION DE L'ORNE SUR LE SITE DE L'ANCIENNE BAINNADE D'ETAIN**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

**APPROUVE** l'avenant à la convention de partenariat entre la commune d'Étain et la CCPE relative à la mise en œuvre du projet de restauration de l'Orne sur le site de l'ancienne baignade d'Étain,

**DIT** que la dépense d'un montant de 3 200.00 € sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet au budget principal de la ville,

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer au nom de la commune tout document relatif à cette affaire.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45**

Le Maire  
 Rémy ANDRIN